

Direction : Direction Générale

Secrétariat Général

REF : SECGEN2008081

Signataire : JD/MB

OBJET : Centre olympique aquatique : programme tertiaire d'accompagnement, approbation de la convention pré-opérationnelle de réalisation entre la SEM Plaine Commune Développement et l'établissement public foncier d'Ile-de-France.

LE CONSEIL,

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 5211-4-1,

Vu le projet de convention pré-opérationnelle de réalisation à intervenir entre l'établissement public foncier d'Ile-de-France, la SEM Plaine Commune Développement, la communauté d'agglomération « Plaine Commune », la commune d'Aubervilliers et celle de Saint-Denis,

A l'unanimité.

DELIBERE :

Article unique : autorise le maire à signer la convention pré-opérationnelle de réalisation à intervenir entre l'établissement public foncier d'Ile-de-France, la SEM Plaine Commune Développement, la communauté d'agglomération « Plaine commune », la commune d'Aubervilliers et la commune de Saint-Denis.

le Maire